

COMMENT REMPLIR LE BULLETIN DE DECLARATION?

1. Titre

Nous vous déconseillons d'utiliser le même titre ou sous-titre pour les œuvres du (des) même(s) ayant(s) droit afin d'éviter des erreurs de répartition, dues par exemple aux programmes incomplets.

2. S'il s'agit d'une traduction, titre original

Si vous avez réalisé une traduction, vous pouvez indiquer à cet endroit le titre de l'œuvre originale. En outre, il faut indiquer le nom de l'écrivain de l'œuvre originale dans la case du tableau réservée aux "auteur(s)". Vous pouvez mentionner votre propre nom dans la case des "traducteur(s)".

3. Extrait de

Vous pouvez y noter le titre de l'anthologie, du recueil etc. reprenant l'œuvre en question. Les recueils de poèmes sont déclarés de préférence dans leur intégralité. Dans ce cas, il suffit de remplir un seul bulletin de déclaration sur lequel vous indiquez le titre du recueil. N'oubliez pas d'ajouter une liste des titres des poèmes repris. Une autre possibilité est de remplir un bulletin par poème et de mentionner le titre du recueil sous "Extrait de".

4. Genre

Vous pouvez y noter s'il s'agit d'un sketch, d'un monologue, d'un roman, d'une nouvelle, d'un poème, d'un texte scientifique etc.

5. Durée

Cette case est seulement importante pour les sketches et monologues. Il faut y indiquer la durée du texte parlé. Si nos calculs arrivent à un autre résultat, nous indiquerons la durée déterminée par nos services en bas du bulletin. Pour plus de clarté: si votre sketch ou monologue est représenté sur scène, nos services se baseront sur la durée de la représentation.

6. Nom et prénom(s)

Les noms et prénoms de tous les auteurs et traducteurs doivent être indiqués, même s'ils ne sont pas affiliés à la Sabam ou à une autre société d'auteurs. (Pour les traductions: voir 2.) Prière de bien vouloir veiller à la bonne orthographe des noms, prénoms ou pseudonymes. Si vous souhaitez déclarer une œuvre sous votre pseudonyme, il est nécessaire de le renseigner sur le bulletin de déclaration.

7. Code CAE

Le code CAE est un numéro international qui est attribué à chaque membre d'une société d'auteurs et à tous ses pseudonymes. Si vous connaissez ce code* vous pouvez le noter dans les cases prévues à cet effet et par conséquent éviter toute confusion avec une autre personne. Si vous ignorez votre code CAE, vous pouvez renseigner à côté de votre nom votre numéro d'affiliation à la Sabam (p.ex. CAI/99999) ou éventuellement les autres prénoms.

* Vous trouverez ce code CAE (composé de 9 chiffres) sur vos décomptes (indiqué en haut et à gauche de la page sous votre nom).

8. Signature(s)

Toutes les personnes qui sont concernées dans l'œuvre doivent signer le bulletin de déclaration, y compris les mandataires des héritiers le cas échéant. Ceci vaut également pour les personnes non affiliées ou les membres d'autres sociétés d'auteurs. Si vous avez traduit une œuvre, il n'est pas nécessaire de faire signer ce bulletin par l'auteur de l'œuvre originale. Il vous suffira de joindre l'autorisation écrite (ou une copie) de l'auteur ou de l'éditeur original.

9. Première publication / représentation

Seulement indiquer les données (date, lieu, éditeur) si connues.